Schéma Régional Eolien du Limousin

Pièce n° 82
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

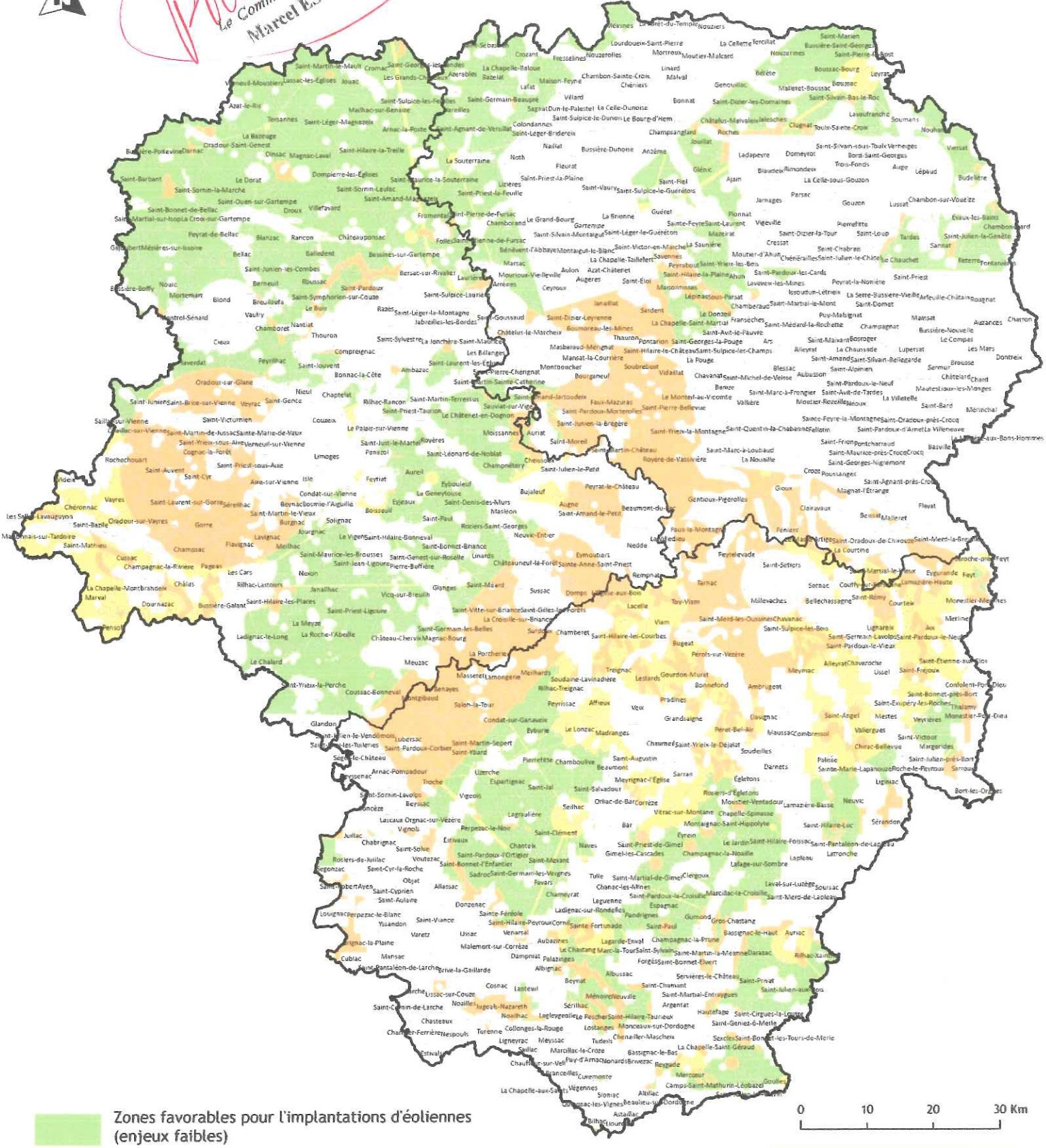

Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)

Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)

Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)

Limite régionale
Limite départementale
Limite communale

Zones favorables

Source : Conseil Régional et DREAL du Limousin
©SIA ; Météo France ; CLC, DDT 19, 23, 87
Fond : BD TOPO®-©IGN Paris - Reproduction interdite

Réalisation ABIES - Février 2013

abies

lamontagne.fr

Dossier 33
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

LIMOUSIN > CORRÈZE > USSEL 05/07/14 - 06H00

Une nouvelle étape dans l'étude de faisabilité d'un projet à Davignac et Péret-Bel-Air

C'est sur le site boisé du Puy Péret que le groupe Valeco a étudié la possibilité d'implanter un parc éolien. - ussel

Le projet d'un parc éolien à Puy Péret, sur Davignac et Péret-Bel-Air, avance. Les dossiers administratifs sont consultables par le public.

De 2000 à 2009, le projet d'un parc éolien sur le site de la Blanche avait mobilisé des élus et habitants des communes de Davignac, Péret-Bel-Air et Ambrugeat, sans avoir pu, après divers rebondissements, obtenir les autorisations d'implantation.

Un autre porteur de projet, le groupe Valeco, a repris l'idée dans ce secteur mais en repartant de zéro : il a étudié à nouveau le potentiel éolien sur le site de la Blanche mais aussi sur trois autres sites proches. Après les premières analyses, trois ont été abandonnés. Sur le quatrième site, le Puy Péret, à cheval sur Davignac et Péret-Bel-Air, à 910 m d'altitude, l'étude s'est poursuivie autour d'un parc de cinq machines.

Sur le site forestier, une des zones favorables au schéma régional climat air énergie, une machine a dû être abandonnée pour des contraintes paysagères. Au final, le projet comprend donc quatre machines prévues sur des terrains privés et communaux, la maison d'habitation la plus proche étant située à 571 mètres. Les éoliennes de 2,4 MW de puissance chacune, seraient raccordées au poste de transformation d'Egletons à 11 km. « La production énergétique qui serait obtenue, équivalente à celle de près de 8.000 ménages hors chauffage, contribuerait à satisfaire les objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique car elle est exempte d'émissions de CO2 », explique Aurélien Combret, chef de projets à Valeco.

Pour ce projet compatible avec les règles d'urbanisme des deux communes, des études ont établi les incidences possibles sur la faune, la flore, les nuisances sonores et visuelles, mais également les dangers techniques éventuels... Un dossier de 500 pages présentant toutes les données et résultats obtenus et qui seront analysés par divers organismes pour les autorisations, est actuellement consultable dans les deux mairies (*).

« Ce n'est pas une étape obligatoire mais nous avons voulu informer les habitants et leur permettre

de s'exprimer, précise Aurélien Combret. Les demandes du permis de construire et d'exploitation devraient être déposées à l'automne »æ enclenchant ainsi la procédure administrative qui peut prendre plusieurs mois ou années.

(*) Les dossiers administratifs sont encore visibles aujourd'hui et mardi 8 juillet de 10 heures à 12 heures à la mairie de Péret-Bel-Air, et lundi 7 juillet de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures à Davignac. Un représentant de la société Valeco sera présent lundi et mardi pour répondre aux questions.

Christine Moutte
christine.moutte@centrefrance.com
CORREZE
LIMOUSIN
France / Monde

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUI

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

Planète éolienne
Fédération des énergies du vent

La fédération
Tout sur la Fédération des énergies du vent.
Pour en savoir plus

Créer une association locale
Comment créer une association locale de promotion de l'énergie éolienne ?
Pour en savoir plus

Adhérer
Pourquoi et comment adhérer à la Fédération des énergies du vent ?
Pour en savoir plus

>>Accueil / Actualités

« Pour Le Soutien aux Eoliennes de la Blanche » : plus de 600 adhérents en 15 jours

Le projet éolien de la Blanche développé en Corrèze sur les communes de Davignac, Ambrugeat et Péret-Bel-air a fait l'objet d'un refus de permis de construire de la part du préfet. Ce dernier a donné une suite logique à l'avis négatif de la Direction Régionale de l'Environnement, et ce, malgré l'avis favorable du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique.

Patrice Lucas, directeur de Perfect Wind, société d'exploitation de sites éoliens, a déposé un recours devant le Tribunal Administratif : « *on a travaillé pendant 3 années sur ce projet en tenant compte des conseils et des directives de la DIREN. Et quelques semaines avant la décision du préfet pour le permis de construire, nous avons appris que le site de la Blanche était devenu un site sensible pour la DIREN. Pourquoi ce site est-il devenu soudainement remarquable ?* »

En réaction et pour soutenir le recours déposé par le développeur, les maires des trois communes sur lequel est prévu le parc éolien ont décidé de fonder l'association « Pour Le Soutien aux Eoliennes de la Blanche ». 400 personnes se sont ainsi réunies le samedi 23 septembre, à Davignac, pour une matinée de soutien au projet de « La Blanche ».

Cette matinée a été une véritable réussite, puisqu'en deux heures, l'association comptait déjà plus de 300 adhérents. Deux semaines plus tard, « Pour Le Soutien aux Eoliennes de la Blanche » compte plus de 600 adhérents.

C'est dire l'engouement de la population locale envers ce projet. Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade (première commune de Corrèze à accueillir un parc éolien), soulignait d'ailleurs, le 23 septembre, qu' « *un projet éolien est un véritable projet de développement local* ».

L'Assemblée Générale de l'association « Pour le Soutien aux Eoliennes de la Blanche aura lieu le: samedi 21 octobre 2006, à 10 h à la salle des fêtes d'Ambrugeat.

L'ordre du jour est le suivant : rapport moral, compte-rendu financier, élection des membres au Conseil d'Administration, questions diverses. Un vin d'honneur clôturera la manifestation.

Contact :

« Pour Le Soutien aux Eoliennes de la Blanche »
Président : Daniel CARAMINOT
Mairie de Davignac
19250 Davignac

Signez le manifeste pour l'éolien !
Planète éolienne lance un manifeste : vous voulez défendre l'énergie éolienne ? Imprimez et signez le document !
Pour en savoir plus

Idées fausses
Confrontez votre point de vue aux préjugés les plus courants sur les éoliennes.
Pour en savoir plus

Témoignages
Partagez l'expérience de ceux qui vivent avec le vent !
Pour en savoir plus

©2004 Planète éolienne | Mentions légales | FAQ | Qui sommes-nous ? | Contact | Plan du site | Actualisation : 12 octobre 2006

Planète éolienne
Fédération des énergies du vent

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

La fédération
Tout sur la Fédération des énergies du vent.
Pour en savoir plus

Créer une association locale
Comment créer une association locale de promotion de l'énergie éolienne ?
Pour en savoir plus

Adhérer
Pourquoi et comment adhérer à la Fédération des énergies du vent ?
Pour en savoir plus

>>Accueil / A la une

Refus des éoliennes de la Blanche :

une absurde contradiction

L'association locale de promotion de l'éolien (ALPE) « Pour le soutien aux éoliennes de La Blanche » appelle ses adhérents et les populations concernées à se mobiliser lors de **l'assemblée générale de l'association prévue le samedi 11 avril prochain à 10h salle polyvalente de Péret Bel Air.** Il s'agit de protester contre la décision du 28 janvier dernier de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Celle-ci est défavorable à l'implantation des éoliennes sur le site du Puy de La Blanche.

Cette décision apparait contraire au vécu local des populations et aux objectifs globaux du Grenelle de l'Environnement.

Un rappel des faits s'impose :

Le 16 mai 2006, le Préfet de la Corrèze délivrait des arrêtés de refus des permis de construire pour ce parc de 7 éoliennes. Il s'appuyait sur un vote défavorable de la Commission des sites.

Prenant acte de cette décision, la « Société des Eoliennes de La Blanche », porteur du projet, déposait un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges. Dans la foulée et en signe de soutien à leurs maires, la population des trois communes concernées par le projet (Ambrugeat, Davignac et Péret-Bel-Air) fondait l'Association « Pour le soutien aux éoliennes de La Blanche » et devenait partie prenante.

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal Administratif de Limoges annulait les arrêtés de refus du Préfet de la Corrèze, au motif que «l'atteinte au paysage invoquée...» pour justifier le refus n'était pas avérée. Le Préfet signait donc les permis de construire le 6 aout 2007.

De procès en procès

Mais, à la grande stupéfaction des populations locales et de leurs élus, l'association « Pour le soutien aux éoliennes de La Blanche » apprenait que le Ministère de l'Ecologie (MEDDAT) avait fait appel de ce jugement le 30 mai 2007. La suite était écrite. Dans ses conclusions, le Commissaire du Gouvernement a suivi la requête du MEDDAT. Et le Président de la Cour a rendu un jugement conforme aux conclusions du Commissaire du gouvernement.

Cette décision amène à formuler les observations suivantes :

Contrairement, à l'affirmation de Vents de Corrèze (antenne locale de Vents de Colère) relayée, lors de l'audience du 11 décembre 2008, par le Commissaire du gouvernement : le projet a fait l'objet d'un intérêt considérable des populations locales. L'enquête d'utilité publique avec 67 observations formulées dont 9 défavorables au projet et les 2 pétitions **une pour le projet : 373** signatures et **une contre : 76** signatures, démontrent, dès décembre 2005, au contraire l'intérêt des populations.

Le soutien clair de la population locale

Pour la très grande majorité des habitants du canton de Meymac, pour l'ALPE forte de 1 500 adhérents dont plus de 80% habitent le canton, et pour les maires des trois communes concernées qui connaissent le site et résident à proximité, ce projet était une contribution locale à la lutte contre l'effet de serre. Les nombreux élus de Haute-Corrèze qui ont adhéré à l'association apprécieront l'idée que des organismes extérieurs puissent ainsi bloquer un projet attendu au prétexte ô combien subjectif d'une atteinte au paysage, ceci dans une zone semi désertique, inaccessible l'hiver, inconnue des touristes l'été.

PNR et éoliennes

Signez le manifeste pour l'éolien !
Planète éolienne lance un manifeste : vous voulez défendre l'énergie éolienne ? Imprimez et signez le document !
Pour en savoir plus

Idées fausses
Confrontez votre point de vue aux préjugés les plus courants sur les éoliennes.
Pour en savoir plus

Témoignages
Partagez l'expérience de ceux qui vivent avec le vent !
Pour en savoir plus

Dans cette affaire, la direction du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches s'est conduite de manière étonnante, d'une part en laissant un de ses vice-présidents, ancien conseiller général, faire du lobbying souterrain contre le projet, d'autre part en s'exprimant (par la voix de son président) sur le sujet de manière incompréhensible (« avis ambiguë » de l'aveu même du Préfet dans son compte rendu de la réunion de la Commission des sites).

Rappelons que l'autonomie et la liberté de choix des communes du territoire sont nettement indiquées dans les textes de constitution du PNR de Millevaches, l'ALPE attend donc de ses responsables qu'ils soutiennent un projet économiquement important pour la région et cohérent avec ce qu'ils disent soutenir : la priorité aux énergies renouvelables .

Pour l'association locale de promotion de l'éolien "La Haute-Corrèze accumule actuellement les mauvaises nouvelles en matière d'économie et de développement. Ce projet qui tombe à l'eau est une nouvelle étape avant la transformation de la Haute-Corrèze en un désert vert au cœur vide ou un sanctuaire naturel sans âme qui vive".

Par Planète éolienne d'après le communiqué de "Pour le soutien aux éoliennes de la Blanche".

©2004 Planète éolienne | Mentions légales | FAQ | Qui sommes-nous ? | Contact | Plan du site | Actualisation : 31 mars 2009

Le Parc Naturel Régional (PNR) « Millevaches en Limousin » s'engage dans la transition énergétique

22 octobre 2015

La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a signé avec le PNR de Millevaches en Limousin, le 12 octobre dernier, la convention cadre de mise en œuvre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Cette convention fixe le plan d'actions qui sera développé sur le territoire du PNR ainsi que les modalités d'attribution d'une enveloppe de 500 000 € aux collectivités du territoire porteuses de projets.

Ce programme d'actions vise principalement :

- la rénovation énergétique de bâtiments ;
- le développement d'une mobilité douce (vélos, véhicules électriques, aires de covoiturage....) ;
- la valorisation des déchets (collectes, tri, recyclage, réparation, réemploi....) ;
- le développement des circuits courts ;
- la production d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, solaire...) ;
- la réduction de l'utilisation des pesticides ;
- l'accompagnement de démarches d'urbanisme durable ;
- la création de supports d'information et de sensibilisation.

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

Vu et cu 35

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

FOCUS

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin devient Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin fait partie des lauréats de l'appel à projets « *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* » (TEPCV, ou encore TEPOS). Le Parc doit devenir un territoire d'excellence de la transition énergétique. A ce titre des aides seront accordées et pourront « *compléter les modes de soutien sectoriels existants* ».

Il s'agit d'un projet territorial global, dont la priorité est d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas-carbone, et le développement des énergies renouvelables, dans une logique d'aménagement durable des territoires. L'objectif doit être de tendre à l'horizon 2050 vers un équilibre entre consommations et productions locales.

C'est un projet, porté par plusieurs collectivités, qui implique tous les acteurs du territoire, consommateurs d'énergie et potentiellement producteurs d'énergies renouvelables, porteurs d'une dynamique collective territoriale partagée.

La transition énergétique est l'évolution indispensable pour que les habitants puissent continuer à résider et travailler sur le territoire, malgré des coûts de l'énergie qui ne vont cesser d'augmenter avec une raréfaction des ressources. Un redimensionnement de la demande est nécessaire et **une politique active d'économie d'énergie est inéluctable ainsi que le développement des énergies renouvelables et locales.** L'objectif est de ne plus subir, mais faire en sorte qu'une production locale d'énergie profite durablement au territoire. Dans la nature des opérations menées, l'ordre de priorité est le suivant :

→ sobriété des consommateurs (comportement énergétique)

→ efficacité des bâtiments et du matériel

→ énergies renouvelables
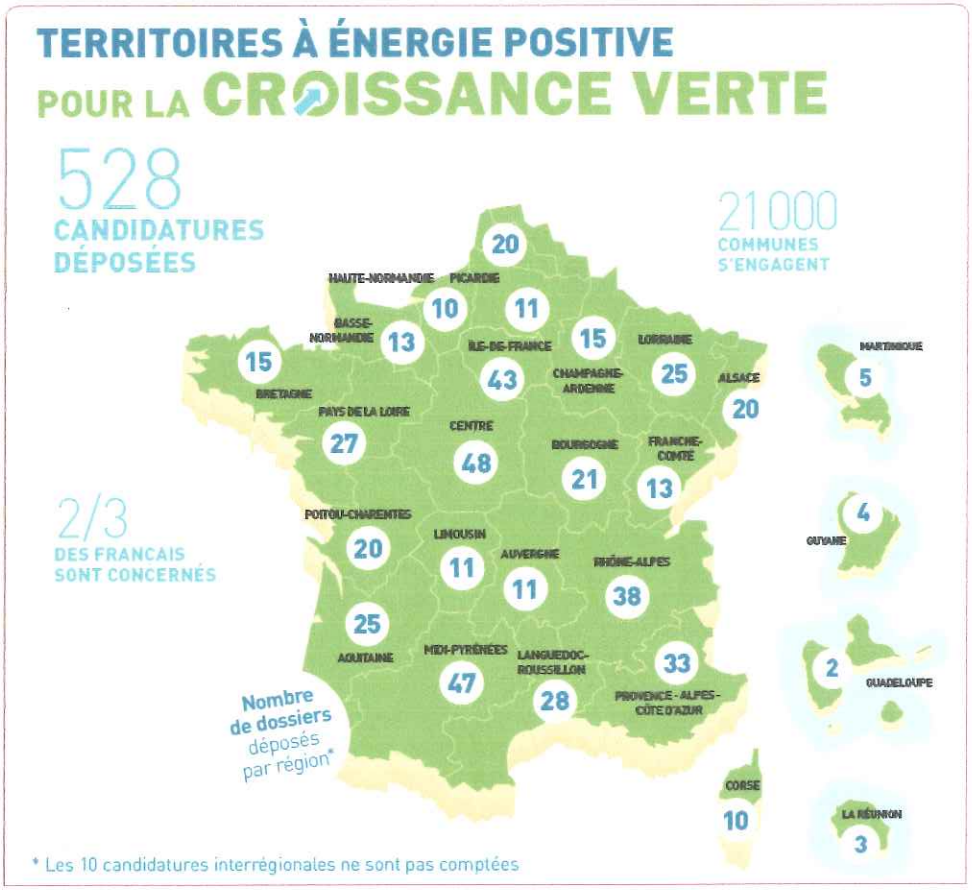
Dans ce cadre-là, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a permis de débloquer 500 000 € qui financeront des projets locaux, publics et d'investissement dans les économies d'énergie, l'économie circulaire ainsi que les énergies renouvelables (auto-consommation énergétique).